



ENTRÉE-MOUS.

FEVRIER 79

I.- EN DIRECT DU CONSEIL.

Très importante réunion pour les Conseillers qui ont eu à délibérer sur les points suivants:

1) bâtiment socio-éducatif: Le Conseil approuve l'avant-projet détaillé dont le montant s'élève à 257 629 F (honoraires et matériel non compris). Pour ne pas perdre le bénéfice de la subvention accordée par le Conseil Général, les travaux doivent être entrepris dès l'acceptation du permis de construire. Ils devront être terminés pour la fin de l'année. Le montant des subventions obtenues ne couvrant pas la totalité de la dépense, le Conseil charge le Maire de prendre les contacts utiles en vue de la souscription éventuelle d'un emprunt. Monsieur SALAIGNAC, architecte, est chargé des formalités d'adjudication.

2) cimetière: Le Conseil approuve l'avant-projet détaillé établi par Mr. SALAIGNAC.

3) prix de l'eau: Les récentes majorations, applicables au 1er Janvier 1979, de la redevance anti-pollution à régler à l'Agence de Bassin Rhin - Meuse (redevance obligatoire de 0,16 F par m3 consommé), augmentée de la redevance à payer au Département (0,065 F par m3) imposent aux Conseillers de porter à 1,10 F le prix du m3 pour 1979. Prix de l'assainissement inchangé: 0,20 F par m3.

4) lotissement: Le Conseil décide d'acquérir les parcelles n° 44 et 47 section D d'une superficie totale de 12 170 m2 situées à Fagnoux et appartenant à Madame Veuve DUMOND. Cette acquisition est destinée à la création d'un petit lotissement. Il est bien évident que les différentes dépenses engagées pour cette opération seront répercutées, le moment venu, dans le prix de vente des parcelles. De ce fait, il n'y aura aucune incidence financière pour les habitants de Thiaville.

Le Conseil confie à Mr. CHOLAY, géomètre-expert à Rambervillers, les travaux de topographie, métrage, bornage, etc...

Charge Mr. SALAIGNAC, architecte D.P.L.G. à Baccarat, de la confection des documents indispensables à l'obtention de l'Arrêté Préfectoral de lotissement.

Charge Mr. DRAPERI, Ingénieur-Conseil à Baccarat, des travaux de voirie et réseaux divers (V.R.D.) ainsi que des tâches de direction, coordination et surveillance.

Demande l'assujettissement de cette opération au régime fiscal de la T.V.A.

.../...

sollicite pour cette opération les subventions aussi élevées que possible, en particulier pour l'eau, l'assainissement, la voirie, l'électrification. Il demande également l'aide exceptionnelle de l'Etat, compte tenu de la qualité et de la parfaite intégration du lotissement à l'environnement naturel bâti.

décide de profiter de cette opération pour réaliser l'assainissement de cette partie de Fagnoux et sollicite les subventions nécessaires.

charge le Maire des contacts et démarches en vue de souscrire les emprunts indispensables (C.A.E.C.L., Caisse d'Epargne).

décide d'appeler ce futur lotissement " Lotissement des HAYOTTES ".

II.- CABINE TELEPHONIQUE A PREPAIEMENT.

Si vous constatez un mauvais fonctionnement, un dérangement, une anomalie, il importe de le signaler à la Mairie qui avisera alors les PTT en vue de la réparation. Merci.

III.- LA VIE DU VILLAGE.

Naissances: Nous saluons le premier sourire à la vie de:

- Damien CLAIR né le 26 Janvier 1979 à St-Dié, dont les parents sont domiciliés 2, rue Pierre Pierron.

- Julien LAURENT né le 27 Janvier 1979 à St-Dié, dont les parents habitent 17, rue des Vosges.

Tous nos vœux aux nourrissons et nos félicitations sincères aux heureux parents.

Mariage: Le 10 Mars 1979 à St-Dié aura lieu le mariage de François DURAND, militaire de carrière, domicilié à Thiaville/Meurthe avec Mademoiselle Chantal CORDONNIER, sténo-dactylographe, domiciliée à St-Dié. Nos meilleurs vœux de bonheur à ce futur couple.

IV.- LOCATIONS MEUBLEES POUR TOURISTES.

Le Syndicat d'Initiative du canton de Baccarat désire promouvoir les "vacances à la campagne" et oeuvre pour que nos communes soient mieux connues, mieux appréciées des touristes. Les efforts entrepris commencent à porter leurs fruits et chaque année de nombreuses demandes de locations meublées lui sont adressées. Hélas, toutes ne peuvent être satisfaites par manque de place.

Il y a là une carte à jouer très intéressante pour Thiaville et pour les propriétaires qui possèdent un appartement, une maison, etc... facile à aménager et à meubler.

Le relais départemental des Gîtes Ruraux de M. et Moselle, 5, rue de la Vologne, à LAXOU (54520) vous renseignera sur les aménagements fiscaux très favorables dont vous pourriez bénéficier éventuellement.

Les propriétaires qui possèdent déjà des meublés à louer pour cet été peuvent se faire connaître en Mairie de Thiaville. C'est avec plaisir que nous ferons suivre leurs indications au S.I. de Baccarat. Nous communiquerons leurs coordonnées, s'ils le souhaitent, aux personnes à la recherche de locations et qui se manifesteraient directement en Mairie.

V.- PECHE.

L'arrêté préfectoral du 7 février 1979 interdit la pêche dans la Meurthe jusqu'au 16 avril 1979 inclus depuis les Vannes METTENET jusqu'au pont de Thiaville.

VI.- ADJUDICATION DES TRAVAUX DU BATIMENT ANNEXE AU FOYER RURAL.

Il s'agit d'un appel d'offres sur quantitatif et estimatif avec proposition de rabais sur chacun des lots suivants: maçonnerie et terrassement; charpente métallique; charpente bois, couverture, zinguerie; plâtrerie, isolation, faux-plafonds; menuiserie; plomberie, sanitaire; électricité; chauffage électrique; vitrage isolant; carrelages; éclairage de sécurité.

Les offres, sous pli recommandé avec accusé de réception, devront parvenir en Mairie de Thiaville avant le 12 Mars à 14 heures.

Les dossiers peuvent être retirés dès à présent chez Mr. SALAIGNAC, architecte à Baccarat, qui fournira, s'il y a lieu, tous renseignements complémentaires.

Annonce légale parue dans l'Est Républicain du 7 Février 1979.

VII.- TAXE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX (rappel).

Par délibération en date du 12 Janvier 1973, le Conseil a institué une taxe de 2F par mètre cube de bois d'industrie débordé sur les chemins communaux.

Les propriétaires forestiers sont invités à prévenir leur acheteur lors de la vente de leurs produits et d'en faire la déclaration en Mairie. Si cette déclaration n'est pas faite, le montant de la taxe sera imputé au propriétaire par l'intermédiaire du Percepteur.

VIII.- CHEMINS COMMUNAUX (rappel).

Certains chemins, et en particulier celui de la "Haizelle", sont bordés d'arbres, le plus souvent repiqués sans aucun respect des limites réglementaires, et qui contribuent de plus en plus à la détérioration dudit chemin. A certains endroits, il sera bientôt impossible de passer. La réfection de ce chemin est commencée et se poursuivra en 1979 et 1980.

Les propriétaires sont invités à procéder dès que possible aux travaux d'abattage nécessaires. Ces travaux devront être terminés pour la fin de cette année.

Monsieur Jean COLIN, 1er Adjoint chargé de la voirie, et Monsieur NEUNHAUSER, garde-champêtre, sont à la disposition des propriétaires pour leur indiquer les limites des différents chemins communaux.

IX.- DONS.

Un don anonyme de 50 F a été enregistré au profit de l'Association Familiale,

Un don de 100 F, également anonyme, a été fait en faveur du B.A.S.

Un autre don anonyme de 100 F vient d'être fait à l'Association Familiale.

Merci à ces généreux donateurs.

M. J.

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

I.- ANCIENS COMBATTANTS DE THIIVILLE.

Le groupe des Anciens Combattants est prêt à accueillir tout nouveau membre répondant aux conditions requises, à savoir:

- être Ancien Combattant de Guerre soit 1914-1918, 1939-1945, d'Indochine, d'Algérie, Veuve de Guerre, Fils de tué, Veuve d'Ancien Combattant.

Nous proposons cordialement à nos amis, éventuellement concernés, de LACHAPELLE, de se joindre à nous.

Pour tous renseignements, s'adresser, soit à:

- Monsieur Jean FLEURENCE, 25, lotissement de Bellevue, téléphone 72 17 26, ou
- Monsieur Jacques SOUVAY, 7, lotissement de Bellevue, téléphone 72 16 64.

J. F.

II.- FOYER RURAL.

Prochaines manifestations:

.. 3 Mars: Bal travesti de la Mi-Carême

.. 25 Mars: Concours de belote.

(A noter: le 11 Mars, également un concours de belote, mais à LACHAPELLE).

P. K.

III.- ASSOCIATION FAMILIALE.

Un concours réservé aux enfants de 6 à 12 ans est organisé par la Mutualité Sociale Agricole avec la collaboration de la Dédération Départementale de la Famille Rurale, dans le cadre de:

" 1^{re} Année Internationale de l'Enfant ".

Ce concours comprend:

- 1) concours d'affiches sur le thème "le village où tu te sens heureux"
- 2) concours de reportages sur le thème "les occupations préférées des enfants quand ils ne sont pas à l'école".

Les enfants désireux d'y participer sont priés de venir se faire inscrire dès que possible et avant le 25 Février chez

Madame Christiane CHAXEL, lotissement de Bellevue, à Thiaville, car les fournitures pour les affiches (qui seront remises gratuitement aux candidats) sont à commander d'urgence à la Mutualité Sociale Agricole.

Le règlement complet de ce concours peut être consulté chez Mme CHAXEL.

C. C.

LE COIN DES ÉCOLIERS.

Cette nouvelle rubrique a pour double but de faire connaître des textes écrits par des jeunes élèves et d'inciter ceux-ci à poursuivre leurs efforts.

Comptine des jours de la semaine.

Le lundi, je pars chez mamie.
Le mardi, je mange des radis.
Le mercredi, je reste dans mon lit.
Le jeudi, je vais voir lili.
Le vendredi, je danse et je ris.
Le samedi, je vais à Nancy.
Le dimanche, je joue aux comanches.

Classe des petits.

Le vieux meunier.

Il était une fois trois meuniers qui moulaient du Blé. Un jour deux meuniers cessèrent. Alors il n'y avait plus qu'un meunier dans le village. Il s'appelait Maître Cornille. Un jour il alla se promener. Il oublia de fermer la fenêtre et il oublia aussi de reprendre l'échelle. Sa fille allait chez lui pour lui demander si elle pouvait se marier. Elle entra dans le moulin. Plus un sac de blé, plus un grain de blé, tout était rempli de poussière. Ah! dit sa fille, c'est donc ça qu'il nous cachait. Et elle repartit. Elle alla chez les voisins pour leur expliquer. Pendant ce temps Maître Cornille revenait de sa promenade. Il s'assit par terre, la tête entre les mains. Il pleurait en disant: ils savent mon secret maintenant. Il ne me reste plus qu'à mourir. Mais à ce moment les voisins étaient sur la plate-forme et criaient de toutes leurs forces: Maître Cornille, Maître Cornille! Alors ils allèrent jusqu'au moulin avec, sur leurs épaules, de gros sacs de blé. Maître Cornille riait parce qu'il était content. Mais le lendemain Maître Cornille mourut. Le moulin s'arrêta et plus jamais il ne moulut.

Valérie (CE2)

La belle robe.

Maman arrive dans la chambre. Elle ouvre les volets et dit: Bonjour Anne-Catherine, il faut te lever ma chérie, vite, il est tard. Mais Anne-Catherine grogne: non je ne veux pas me lever. Allons Cathi, sois gentille et dépêche-toi. Alors Anne-Catherine se lève en disant: je veux mettre tout de suite ma belle robe. Maman dit: non, il faut déjà déjeuner, te laver et tu pourras mettre ta belle robe. Alors Anne-Catherine se remet au lit et maman ne sait pas quoi faire. Anne-Catherine ne veut pas se lever, ni s'habiller, elle ne veut rien du tout. " Quand on pleure et qu'on rit, c'est qu'on est vraiment très malade. Je vais appeler le médecin. " Mais Anne-Catherine ne veut pas être malade. Le médecin a dit que tu restes au lit. Il faut dormir et papa referme le volet. Le docteur a dit que tu restes au lit jusqu'à ce que tu sois guérie. Anne-Catherine pouffe de rire; elle dit: bonjour maman, bonjour papa, qu'est-ce que je mets aujourd'hui? Ta robe de chambre, dit maman, et tes pantoufles, dit papa. En un clin d'oeil Anne-Catherine est en bas, elle déjeune. Après elle se lave en chantant: j'ai une belle robe que ma marraine m'a donnée, tra-la-la. Maman essaie la nouvelle robe. Elle est trop longue. Maman prend une aiguille et du fil. Les cousins arrivent, ils disent en même temps: Oh! la belle robe! Et Anne-Catherine est complètement guérie.

Brigitte (CE2)